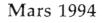


COMMUNE DE

Canton d'ORCHIES

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

DOCUMENT PROGRAMME





SOMMAIRE

A - CONTEXTE

GEOGRAPHIQUE PROTECTIONS INTERCOMMUNALITE

B - OBJECTIFS

C - PROCESSUS

PRECISION DU PROGRAMME ANALYSE - SCHEMAS PROGRAMME DE TRAVAUX

D - CENTRE DU VILLAGE

BATI SOUCI D'APPARTENANCE PLAISIR A VIVRE

E - TOURISME

ACCUEIL LE PRODUIT

F - LE PAYSAGE

LES COMPOSANTS LES ACTIONS

G - LIEUX INCONTOURNABLES

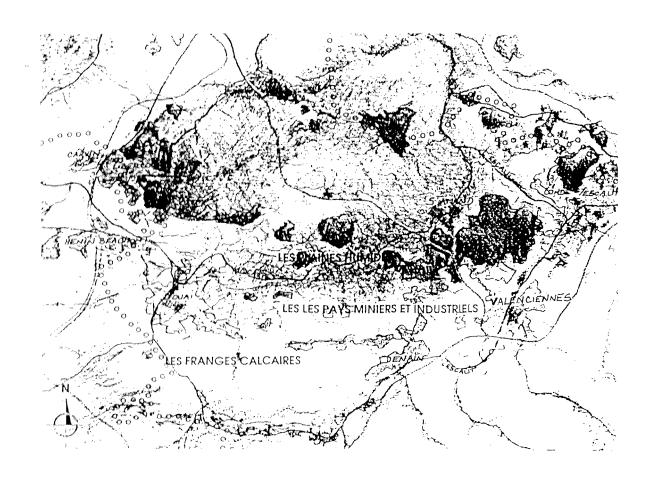
H - SENSIBILISATION

A -CONTEXTE

1 - GEOGRAPHIQUE

La présence abondante de l'eau sur le territoire communal affirme son appartenance à la zone de plaines humides qui s'étendent de Douai à la frontière belge.

Les plaines humides jouent dans le Nord un rôle primordial. Prises entre l'agglomération urbaine de Lille et le bassin minier, elles constituent un "réservoir naturel et foncier" majeur. Les forêts focalisèrent d'abord l'intérêt que les urbains portèrent à ces territoires. Aujourd'hui, l'espace rural dans son ensemble est perçu comme nécessaire à l'équilibre départemental, comme en témoigne l'extension du Parc Naturel en 1986.



2 - PROTECTIONS

S'il n'y a pas de protection proprement dite, la qualité des constituants de la commune fait l'objet d'une reconnaissance à travers l'existence du Parc Naturel Régional et la création de deux Z.N.I.E.F.F.

- 1) Forêt de Marchiennes et lisière
- 2) la zone du grand Quennebray

Par ailleurs, le POS prévoit un zonage adapté aux contraintes du site.

3 - INTERCOMMUNALITE

- Le S.I.P., Syndicat Intercommunal du Pévèle, qui comprend 9 communes, a été très actif pour la création du collège,
- la communauté de communes, elle se met en place. -

B – OBJECTIFS

Sur la base des atouts communaux (paysage, architecture, attraits touristiques), des réalisations récentes (entrée depuis Saint-Amand) et des projets, l'équipe municipale désire compléter ses outils de réflexion et ses moyens de réalisation avec le Conseil Général dans le cadre de sa politique d'aménagement du cadre de vie.

Une étude sera donc menée par un maître d'oeuvre dans le cadre d'une démarche globale qui pourra s'étendre si nécessaire au-delà des limites communales.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre, sera constituée d'un paysagiste D.P.L.G mandataire, accompagné d'autres professionnels tels que architecte –coloriste – éclairagiste – désigner... sur proposition du mandataire.

Sont déjà sur le terrain:

Agence Empreinte ORCHIES

- Agence Lecoeur LANDAS-MARCHIENNES

Le rendu de ce travail consistera en un document de synthèse facilement consultable, faisant apparaître la démarche de l'étude, l'ensemble des thèmes abordés ainsi que les propositions d'aménagement.

Ce document n'est pas une fin en soi, mais un préalable indispensable à toute intervention sur le territoire communal.

En tant qu'ouvrage de référence à moyen et long terme, il devra sa pérennité à la clarté de l'analyse et à la schématisation des propositions.

Il sera communiqué sur un format A3 couleur en cinq exemplaires (4 Mairie, 1 C.A.U.E) et sur un format A4 noir et blanc en six exemplaires (2 Conseil Général, 4 Mairie).

Une présentation au Conseil Municipal et aux habitants nécessitera la mise en forme sur des panneaux.

C – PROCESSUS

Le travail attendu de l'équipe de maîtrise d'oeuvre se décompose en trois étapes.

A la fin de chacune d'elles, il est proposé au maître d'ouvrage de réunir l'ensemble des participants et partenaires afin de les informer du travail accompli et de les y associer.

1 – POURSUITE AVEC L'EQUIPE COMMUNALE DE LA DEFINITION PRECISE DU PROGRAMME, A PARTIR DU PRESENT DOCUMENT

Le maître d'oeuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent les choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'oeuvre dans son entreprise (plan P.O.S – cadastre – photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux.

- -D.D.E D.D.A
- Comité Départemental du Tourisme
- Habitants enseignants commerçants
- Comité des Fêtes
- Services municipaux
- Communes voisines (S.I.P...)
- Direction de la Voirie et des Infrastructures du Département (unité territoriale de Douai)
- E.D.F France Télécom
- Parc Naturel Régional
- O.N.F

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - ANALYSE DES SITES ET PRODUCTION DE SCHEMAS D'ORGANISATION.

L'analyse se basera sur :

- . L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale :
 - samedi dimanche,
 - sortie d'école,
 - flux pendulaire,
 - jour/nuit,
 - fêtes et marchés.
- . Le recensement du patrimoine architectural et végétal et de son impact sur le paysage (cf. travail existant au Parc Naturel Régional)
- . Les outils, dont le maître d'œuvre fixera la nécessité : photos, films, vues aériennes...
- . Les informations complémentaires indispensables aux prises de décisions ultérieures.
 - intercommunalité,
 - historique local,

~ . . .

Ces éléments de base permettront au maître d'oeuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains éléments du programme.

Les propositions du maître d'oeuvre s'élaboreront à travers un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses permettant d'arrêter les options d'aménagement.

De nombreux dessins et images de référence garantiront la parfaite communication des idées. Le maître d'ouvrage pourra également, user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants à s'associer à l'œuvre commune.

3 - DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET REALISATION D'AVANT-PROJETS-SOMMAIRES.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, le maître d'œuvre établira un programme pluriannuel de travaux (cinq ans) en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités (partenaires...),
- Le coût,

• • •

Les Avant-Projets-Sommaires des sites pourraient conclure cette troisième étape.

Seulement, l'étendu des lieux et des problèmes posés ne permettent pas de travailler à ce degré de précision, au risque d'en disproportionner les coûts sans même assurer la pérennité du travail.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre effectuera donc des esquisses chiffrées permettant d'élaborer avec l'équipe municipale un programme pluriannuel de travaux.

Un Avant-Projet-Sommaire sera toutefois réalisé pour la première tranche de travaux choisie alors par la commune.

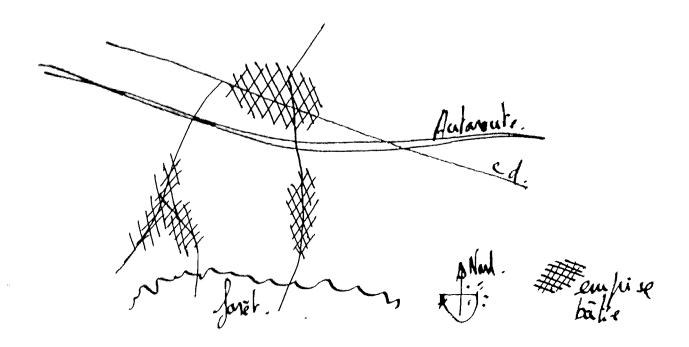
Parallèlement à ces missions "ordinaires" il sera demandé au maître d'œuvre de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations).

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles" - (contact : Béatrice Auxent).

D - CENTRE DU VILLAGE

1 - BATI

Accentuée par les vues lointaines, l'entité communale est marquée par le périmètre bâti qu'il conviendra de peaufiner.



- Limites du bâti

- vues latérales depuis les voies (autoroute-C.D.-S.N.C.F.)
- vues plongeantes et lointaines donnant parfois sur des fonds de parcelles privées.

- Hiérarchisation des voies

- Le traitement des voies participe à la progression du paysage, du rural au centre du village.. Les bas-côtés, l'éclairage, les plantations, la formalisation des clôtures.... sont autant de composants à travailler.

- Valorisation du patrimoine bâti

- Après un recensement précis des bâtiments méritant une attention particulière (seule ou formant un ensemble) le maître d'oeuvre proposera une charte de valorisation et de ravalement.
 - Si bon nombre de couleurs sont déterminées par les matériaux de construction et les végétaux, il ne faut pas négliger les peintures de façades et de menuiseries.
 - Une palette de couleurs incitative permettra à la commune de conseiller convenablement les habitants désireux de rénover leur immeuble.
- De manière prospective, l'analyse des maisons récentes servira de support à la rédaction d'un cahier des charges pour les constructions futures (complément au P.O.S)

L'ensemble de ces réflexions valant pour le village, vaut également pour les hameaux : de Ghien, Jacques Varlet, Court au bois avec une attention particulière sur les bâtiments agricoles et industriels.

2 – SOUCI D'APPARTENANCE

L'esprit de clocher, l'orgueil d'être de Beuvry la Forêt signifient aussi que la commune est différente de ses voisines.

Sans vouloir revendiquer cette différence, il est bon de la cultiver avec douceur et ténacité dans un souci de complémentarité communale car chaque commune enrichit de sa personnalité la plaine de la Scarpe.

Il est demandé au maître d'oeuvre d'être attentif à cette notion au cours de son analyse et de dégager les grands traits de caractère qui pourront étayer ultérieurement les principes d'aménagement.

Même sans pouvoir médiatique, certains bâtiments tels que l'église et la mairie participent activement à la vie quotidienne des habitants.

En ce sens, ces bâtiments méritent un soin attentif tant pour leur valeur institutionnelle que pour leur valeur d'usage (vues lointaines, vues perspectives, commodité d'accès, vision de nuit...).

Les propositions du maître d'oeuvre ne pourront pas dissocier les bâtiments de leur prolongement extérieur indispensable (parvis...).

3 – PLAISIR A VIVRE

Comme les parvis de ces lieux institutionnels, les espaces publics communaux sont le support de la vie sociale du village.

Outre l'usage quotidien, avec le plaisir de s'y rencontrer, de bavarder... les moments forts de la vie communale sont l'occasion de pratiques "grand public".

Ce sont les rues du centre, la place, les abords des équipements sportifs.

Il faut souligner que la poésie de ces lieux tient beaucoup à la simplicité de l'aménagement et à sa polyvalence d'usage.

C'est là une particularité qu'il convient de préserver ainsi que la présence de l'eau qui rappelle sans cesse que l'on est dans une plaine humide.

E - LE TOURISME

Si le plaisir de vivre dans un beau village est le souhait légitime de chaque habitant, il peut être partagé par les gens de passage attirés en premier par des lieux ou sites majeurs comme la forêt de Marchiennes.

Deux notions seront développées dans l'approche du maître d'œuvre : l'accueil et le produit touristique.

1 - L'ACCUEIL

Les structures d'hébergement existent : gîtes ruraux.... A ceux qui le désirent, des conseils pourront être prodigués sous forme de croquis et d'explications portant sur l'aménagement des lieux eux-mêmes et de leurs abords :

- organisation paysagère des abords (accès cour terrasses...)
- choix des essences,
- entretien (taille).

En fonction du patrimoine recensé, des incitations pourront se faire pour la création de tels équipements (ex. : zonage P.O.S.).

L'information, sous toutes ses formes fait partie de l'accueil. Elle concerne à la fois le territoire communal mais aussi la forêt, toujours dans un souci de complémentarité.

C'est autant de l'information écrite (directionnelle, culturelle, historique...) qu'un équipement léger qui l'accompagne (de quoi s'asseoir, poser son vélo, se rassembler, regarder un dépliant ou une carte, se désaltérer...).

2 - LE PRODUIT

L'attractivité de la forêt est de premier ordre. Sur la base de cet atout, il est envisageable de multiplier les centres d'intérêt tant sur le territoire communal que dans les communes voisines.

Le G.R. 121 est un autre support qui peut être enrichi ou complété par d'autres cheminements à créer le long des cours d'eau et dans les espaces boisés.

Là aussi de légers équipements et des informations minimales peuvent accroître facilement l'intérêt de ces parcours.

A partir de l'analyse des lieux, le maître d'oeuvre devra en cours d'étude faire des propositions thématiques aux partenaires municipaux s'occupant du tourisme afin d'en tester la fiabilité.

F - LE PAYSAGE

L'espace agricole représente l'essentiel du territoire communal. Il est donc légitime d'y apporter un regard attentif et d'envisager des actions visant à en conforter la qualité.

LES CONSTITUANTS DU PAYSAGE

La qualité du paysage est dépendante de chaque constituant et de leurs imbrications.

L'analyse et les intentions seront donc globales même si des propositions d'aménagement demandent à être localisées et détaillées.

La compréhension du paysage permettra de le conforter et de se garder du moindre contre sens.

a) Le réseau viaire :

Outre les routes départementales, à examiner avec le gestionnaire (D.V.I., Conseil Général) à l'occasion de modifications ou d'entretien, l'ensemble des rues et chemins communaux obéissent à des logiques topographiques, fonctionnelles, et à des exigences de gestion auxquelles il est souhaitable d'apporter des solutions précises (entretien des fossés, des bas-côtés, signalisation, règles de sécurité...).

A une échelle différente, mais sur le même registre, les chemins d'exploitation accompagnent d'une manière plus précise le parcellaire de moins en moins perceptible.

La mise en valeur de ce réseau est l'occasion de le rendre plus opérationnel mais aussi de lui octroyer d'autres fonctions :

- aménagement d'un arrêt près d'un lieu bucolique ou remarquable par le point de vue qu'il offre,
- confortation de promenades empruntées par les habitants,
- bouclage ou enrichissement de circuits de randonnée,
- point d'information nécessaire à la découverte ou la compréhension du paysage...

b) Le réseau hydrographique

- le courant de Beuvry
- courant de l'Hôpital
- le courant de l'Entre Deux Bois
- la zone du grand Quennebray
- ...

sont autant de cours d'eau qui composent le paysage au même titre que les mares ou autres points d'eau.

Chacun est un prétexte à enrichir le paysage par des accompagnements de végétaux adaptés.

c) Les hameaux - les exploitations agricoles

De nombreux événements bâtis ponctuent le paysage et offrent autant de repères dans le paysage.

Exploitations agricoles, isolées ou hameaux, leur valorisation nécessite la participation de leurs propriétaires tant sur les bâtiments que sur l'affectation et l'organisation des abords :

- clôtures,
- chemins d'accès,
- stockage,
- plantations des abords...

Le développement linéaire des hameaux atténue l'espace légitimement nécessaire à une bonne vision du massif forestier. L'attention sera portée sur la gestion des rares trous restant, sur ces voies qui relient le village à la forêt.

d) Le végétal

Au-delà de toutes contingences foncières, il est demandé au maître d'œuvre d'effectuer un recensement des formes végétales. Bois, bosquets, taillis, haies, arbres isolés, et d'en mesurer la qualité et l'apport dans le paysage (Parc Naturel Régional).

Ce diagnostic permettra notamment de hiérarchiser les interventions souhaitables tant au titre de la préservation qu'à celui de la "réparation".

Ce travail devra être très démonstratif afin de sensibiliser les propriétaires privés, dont les intérêts professionnels sont le plus souvent énoncés comme incompatibles avec la présence végétale.

e) Les événements

Implantés de manière diffuse certaines constructions ont une valeur en soi, comme les chapelles ou les oratoires qui peut être décuplée sitôt qu'un rapport s'établit entre-elles (parcours - information...).

L'accessibilité, l'information, voire même l'éclairage sont des sujétions à proposer visant à enrichir la beauté des lieux et leur attrait touristique.

G – LIEUX INCONTOURNABLES

A travers ce document programme, l'équipe municipale souhaite que le maître d'oeuvre aborde l'ensemble du territoire par thèmes génériques sans désigner à priori des espaces strictement délimités.

Toutefois, plusieurs lieux sont parfaitement identifiables et feront l'objet d'esquisses précises d'aménagement.

Une estimation du coût des travaux nécessaires permettra au maître d'ouvrage de l'inscrire dans un programme pluriannuel de travaux.

- Le centre du village :

- La R.D 953
- La place de l'église et les abords
- L'ancien cimetière (futur square)
- Le parking rue Albert Ricquier
- Abords des équipements
- Le futur parc de loisirs, ses liaisons avec les équipements sportifs et le futur lotissement, son rapport avec l'autoroute

- Le territoire extra-muros:

- Les liens entre hameaux et village et notamment la fracture causée par l'autoroute
- Site de la voie S.N.C.F (futur chemin de randonnée) ainsi que la cohérence voirie/place de la Gare
- Le devenir des deux hectares communaux entre l'Ermitage et la forêt

H - SENSIBILISATION

Le cadre de vie est l'affaire de tous. A ce titre il convient que l'effort consenti par l'équipe municipale et ses partenaires soit complété et amplifié par les habitants dans la gestion des espaces extérieurs et l'entretien du bâti.

Cette sensibilisation se fondera sur la mesure précise des richesses du patrimoine (bâti et non bâti) et la définition des actions à mener pour en gommer les aspects négatifs et magnifier les potentialités.

La participation des habitants s'appuyera sur l'information (expositions...) et nécessitera des conseils sous forme de croquis - fiches techniques - palettes de couleurs...

La rédaction de ce document programme et notamment son découpage en thèmes ne permettent pas de mentionner de façon exhaustive l'ensemble des préoccupations municipales.

Seules l'analyse diagnostique et l'étude permettront de trouver une cohérence et une exhaustivité dans l'énoncé des lieux à investir, d'autant qu'elles s'accompagneront d'échanges avec les gestionnaires municipaux et leurs partenaires.